

undefined - samedi 6 août 2022

Vos communes

VILLETTE-DE-VIENNE

En 1913, une compagnie de sapeurs-pompiers était créée dans la commune



C'est le 28 avril 1913, que fut créée une compagnie de sapeurs-pompiers, à anciennement Villette-Serpaize, devenues depuis deux communes indépendantes. Une compagnie qui apparaissait dans le journal officiel le 11 avril de la même année. Par son règlement, elle se devait de subvenir aux frais des fêtes et concours qui avaient pour objet le perfectionnement du corps, et porter à ses membres actifs un secours immédiat en cas d'accidents, maladies ou misère. Il fallait être âgé de 21 ans pour y être intégré, la cotisation annuelle était alors de 3,50 francs.

- **Toute une époque**

Le bureau était constitué de quatre personnes : le sous-lieutenant et président François Cara, du caporal-fourrier secrétaire et trésorier Etienne Gounon, du sergent membre Michel Bonnet et un membre suppléant, Rémy Laurençon. Du matériel ancien, il ne reste qu'une vieille pompe à mains entreposée dans un local communal, il en manque aujourd'hui les tuyaux adaptables.

Aujourd'hui, les corps d'élites de sapeurs-pompiers les plus proches sont situés à Luzinay et Vienne.



L'adjudant Gounon était sergent membre.





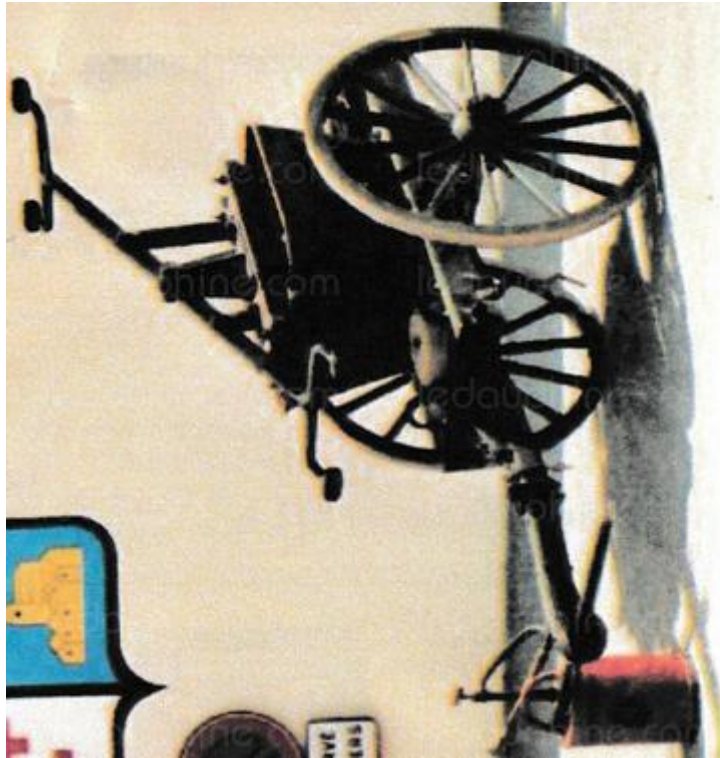
L'adjudant-chef Mazet était le chef de corps. Photos DR



Casques d'époque et la fameuse pompe à bras. Du matériel qui a bien évolué depuis ces années.



L'adjudant Gounon était sergent membre.



Casques d'époque et la fameuse pompe à bras. Du matériel qui a bien évolué depuis ces années.



L'adjudant-chef Mazet était le chef de corps. Photos DR